

BUDGET PRIMITIF 2023

UN BUDGET VOLONTAIRE ET RESPONSABLE

Mardi 7 février 2023, l'Assemblée départementale a adopté son budget primitif (BP) 2023 : un budget ambitieux, responsable et respectueux de l'environnement. Malgré le contexte économique actuel, le Département de l'Ain, qui bénéficie d'une situation financière saine, maintient des ambitions fortes pour accompagner le plus fragiles, soutenir les acteurs du territoire et répondre aux besoins des Aindinois en termes de services et d'équipements structurants. D'un montant de 740 M€ (soit 1 112 € par habitant), ce BP est en augmentation de 3,4% par rapport au BP 2022.

Le BP 2023 se caractérise par :

- une progression des budgets affectés aux compétences propres et aux priorités du mandat avec notamment une hausse inédite de 4 % des crédits consacrés à l'action sociale ;
- la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 3,9 %, malgré l'impact de la hausse des prix et des mesures gouvernementales ;
- le maintien d'un haut niveau d'investissement à 157 M€ avec un effort sans précédent en faveur des collègues et des routes ;
- une ambition renforcée en faveur de la transition écologique avec la présentation, pour la 1^{re} fois, d'un budget vert. Le Département a analysé son budget sous le prisme de son impact sur l'environnement pour questionner l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement et les orienter le plus possible vers la transition écologique.



"Le budget primitif, que nous venons de voter, montre notre détermination à investir encore plus en 2023 pour les Aindinois et continuer à préparer l'avenir. Nous nous en donnons les moyens dans un environnement économique bien moins favorable que les années précédentes. Il s'agit bien d'une volonté politique d'inscrire dans la durée les projets de la collectivité. En 2023, nous poursuivrons la mise en œuvre de nos six priorités annoncées durant la campagne. Nous réaffirmerons aussi le rôle de la collectivité dans ses missions de cœur de compétence, la solidarité, l'éducation, les routes, les services de secours, et, aux côtés des acteurs du territoire, pour le développement et l'attractivité de l'Ain".

Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain



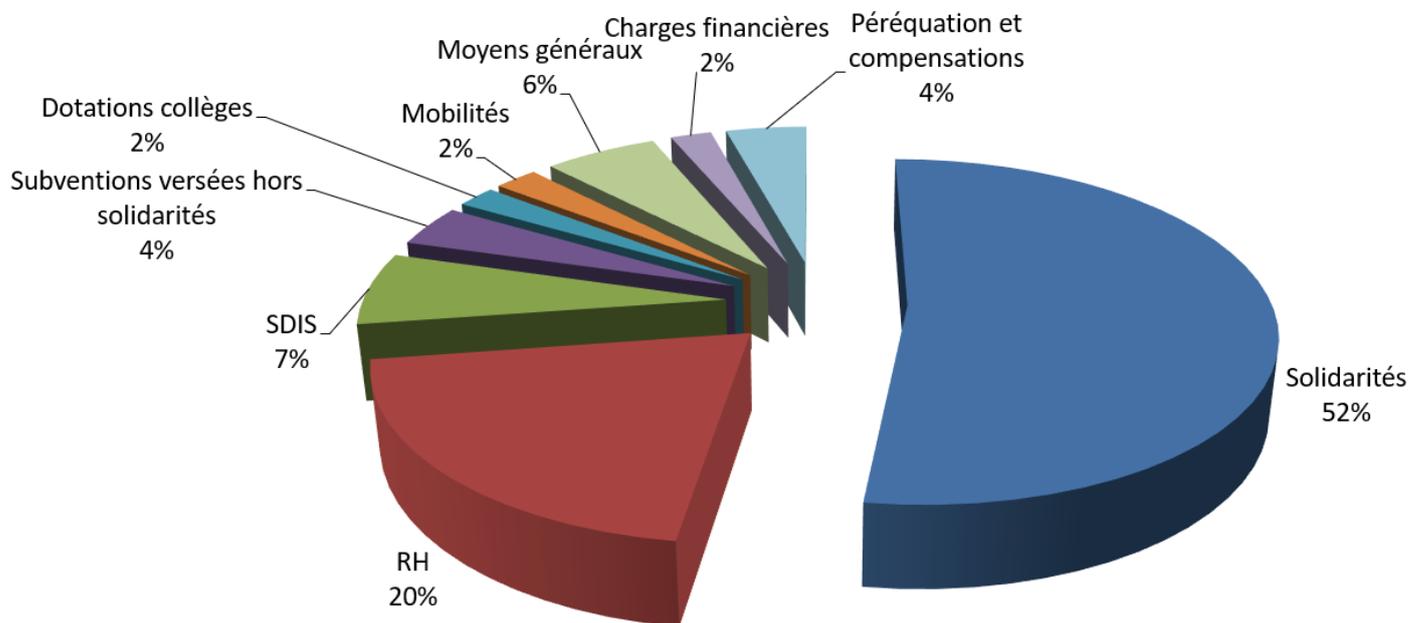
" Dans le contexte actuel, le Département, collectivité de proximité, a plus que jamais pour rôle de garder le cap en étant présent aux côtés des Aindinois, tout en assurant une pérennité pour les projets qui nécessitent de la lisibilité sur le long terme.

Ainsi, le BP 2023 marque cette double ambition et s'appuie sur les fondamentaux de notre majorité en poursuivant une gestion financière responsable qui affecte les crédits sur les dépenses les plus efficaces, permettant ainsi de financer nos priorités, d'accroître nos investissements et de contribuer au redressement des finances publiques".

Pierre LURIN, Vice-Président du Département de l'Ain délégué aux finances, aux bâtiments et aux moyens généraux

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

La prévision de dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 523,16 M€, soit une augmentation de 3,9 % par rapport au BP 2022.



• La solidarité : un budget inédit sur fond de crise de l'emploi dans le secteur médico-social

Le budget de la solidarité augmente en 2023 de 4 % pour s'établir à 273,3 M€. Il intègre les mesures du Ségur de la Santé, la mise en adéquation du taux directeur des établissements avec l'inflation, mais également des actions fortes pour faciliter le recrutement dans le secteur médico-social qui souffre d'un déficit d'attractivité (mise à disposition de véhicules pour les associations d'aide à domicile, mis en place d'une plateforme d'attractivité). Ce budget intègre aussi la poursuite des politiques départementales d'action sociale (plan handicap, plan seniors, politique logement, protection de l'enfance...) et la mise en oeuvre des priorités de mandat (RSA-bénévolat, démographie médicale). Il tient compte des crédits alloués aux trois allocations individuelles de solidarité : Revenu de Solidarité Active (RSA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui représentent à elles-seules 43,4 % du budget de la solidarité.

• Une masse salariale fortement impactée par les mesures gouvernementales de 2022

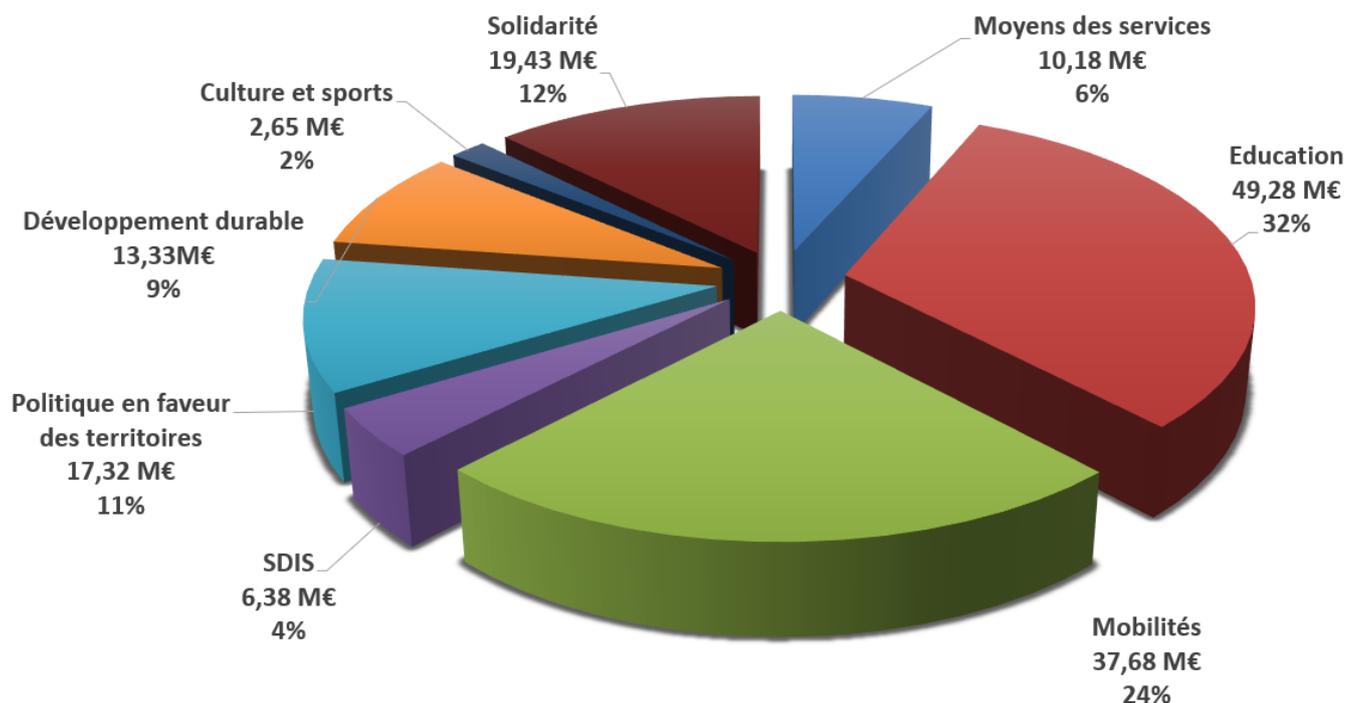
En 2023, le budget de la masse salariale est de 106,9 M€ en hausse de 5,13 % par rapport au BP 2022. Il représente environ 20,5 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. Ce budget tient compte des nouvelles mesures intervenues en 2022 (hausse du point d'indice, revalorisation des SMIC, et de certaines catégories de personnel), ainsi que des crédits pour une gestion active des recrutements, les avancements et promotions... En 2023, les créations de poste seront limitées et appliquées à la faveur de redéploiements.

• Une inflation qui pèse sur les charges à caractère général

L'inflation, même si tout est fait pour en minimiser l'impact, rend difficile la prévision des charges à caractère général. Au BP 2023, 3,2 M€ sont prévus pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux sur les dépenses propres du Département et 0,7 M€ pour le SDIS.

Une politique d'investissement volontariste

Les dépenses réelle d'investissement s'établissent à 157 M€ (hors dette), soit une hausse de 3 M€ par rapport au BP 2022. Cette augmentation marque la volonté du Département de préparer l'avenir, d'améliorer le quotidien des Aindinois, mais aussi de répondre aux besoins d'équipements du territoire et aux enjeux de la transition énergétique.



• Collèges : premier budget d'investissement du Département 49,28 M€ seront consacrés à l'éducation en 2023

- Travaux prévus dans le cadre du Plan collèges : 34,8 M€ (travaux dans les collèges de Saint-Didier-de-Formans, Péronnas, Villars-les-Dombes, Péron, Ornex, études pour les collèges d'Ambérieu-en-Bugey et Miribel)
- Réparations et travaux d'amélioration énergétique : 4,5 M€ (collèges de Pont-de-Vaux, Divonne-les-Bains, Pont-de-Veyle, Artemare...)
- Maintenance programmée dans les collèges : 4,4 M€
- Informatique et mobilier dans les collèges : 3,5 M€
- Subventions aux collèges privés : 860 k€
- Etudes et travaux CEUBA : 1,2 M€

• Politique routière : un budget d'investissement en hausse

En 2023, le budget d'investissement en faveur de la politique routière augmentera de 1,7 M€ par rapport au BP 2022. Avec une enveloppe de près de 37,7 M€, c'est le 2^e budget d'investissement de la collectivité. Il comprend le financement des travaux d'amélioration et d'entretien du réseau départemental, mais aussi le soutien aux projets d'infrastructures routières en faveur des grands équipements structurants tels que les travaux du Bus à haut niveau de service (BHNS) entre Gex et Ferney-Voltaire, l'accès au village des Alpes, le giratoire Mermoz..., des opérations en phase d'études (Porte de France, Pont de Frans, Pont de Fleurville...).

• Le soutien aux communes et intercommunalités renforcé

Dans le cadre des Pactes de Territoire, 20,25 M€ seront alloués pour financer les projets des communes et intercommunalités dont 6,5 M€ au titre de la politique de l'eau, 3 M€ pour la transition écologique, 9,9 M€ pour les équipements de proximité et structurants et 0,86 M€ pour le patrimoine bâti historique.

• Des investissements en faveur de la politique logement

Les dépenses d'investissement de la solidarité représenteront 19,43 M€ en 2023. 16 M€ seront consacrés à la politique logement (travaux de réhabilitation thermique notamment) et 3 M€ à la politique dépendance-autonomie.

**Zoom sur... les 6 chantiers prioritaires :
7,92 M€ d'engagement au BP 2023
pour poursuivre le déploiement des actions**



Des recettes dynamiques

La prévision de recettes réelles de fonctionnement s'élève à 630,1 M€, soit une hausse de 6,8% par rapport au BP 2022 malgré la prévision d'un ralentissement de la progression des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en 2023, du fait de produits liés à la fiscalité plus élevés que prévus en 2022 (fraction de TVA, taxe sur les conventions d'assurance...), de nouvelles dotations de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Ségur de la santé et Saad).

Au BP 2023, grâce aux efforts pour maintenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et avec des recettes encore dynamiques, les niveaux d'épargne sont maintenus à un niveau très satisfaisant.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr